

DECISION MUNICIPALE N° 025 /D/CPB/SG-SIGAMP/2023
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

VU La Constitution

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics

VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN

Vu le décret N°2020/758 du 21 Août 2020 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI

Vu l'arrêté N°000387/A/MINDDEVEL du 1^{er} Juin 2020 constant l'élection du Maire et du 1^{er} Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pète-Bandjoun, Département du Koung -Khi, Région de l'Ouest.

VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics

VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.

Vu la Décision Municipale N°004/DM/CPB/SG/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pète-Bandjoun

VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pète-Bandjoun

Considérant les nécessités de services

DECIDE

Article 1^{er}: Le Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres ouvert en procédure d'urgence
N° 016 /AONO/CPB/CIPM/2023 du 07 Novembre 2023 est attribué selon le tableau suivant :

N°	INTITULE	ATTRIBUTAIRE	Montant en FCFA TTC	Délai
01	FOURNITURE ET INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN	PROVIDENTIAL SOLUTION AND TECHNOLOGY SARL TEL 675 54 27 24	93 610 665 (Quatre-vingt-treize millions six cent dix mille six cent soixante-cinq) Francs CFA	Six (06) mois

Article 2 : Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Commune de Pète-Bandjoun, dès publication de la présente décision et dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies :

- Préfet du KOUNG-KHI
- ARMP- Ouest
- REFELACAM
- MINMAP-KK
- CIPM/Pète-Bandjoun
- Intéressé

Fait à PETE BANDJOUN, le
LE MAIRE

22 DEC 2023

04 JAN 2024